

Salle du conseil
Hôtel de ville
Moncton (N.-B.)
1^{er} mai 2023
16 h

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

PRÉSENTS

Dawn Arnold, mairesse
Bryan Butler, maire adjoint
Monique LeBlanc, conseillère
Marty Kingston, conseiller
Paulette Thériault, conseillère
Shawn Crossman, conseiller

Charles Léger, conseiller
Daniel Bourgeois, conseiller
Dave Steeves, conseiller
Susan Edgett, conseillère
Paul Richard, conseiller

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Nick Robichaud, directeur municipal par intérim
Shelley Morton, greffière municipale et directrice, soutien législatif
Elaine Aucoin, directrice générale, Services de la croissance et du développement durables
Laurann Hanson, directrice générale, Services organisationnels
Alexandre Binette, directeur général, Services des opérations
Jacques Doucet, directeur général, Services des finances
Jocelyn Cohoon, directrice générale par intérim, Services communautaires
Isabelle LeBlanc, directrice, Communications
Alcide Richard, directeur, Installations
Benoit Jollette, surintendant, officier responsable du Service régional de Codiac de la GRC
Tanya Carter, gestionnaire, Service des achats
Conrad Landry, chef des pompiers et directeur, Sécurité communautaire
Agents d'exécution des arrêtés
Marc Comeau, conseiller aux affaires intergouvernementales et organisationnelles
Joanne Lamarche, agente de développement communautaire – sports, loisirs et vie active
Chad Gautreau, gestionnaire, événements et marketing
Bill Budd, directeur, Urbanisme et aménagement
Jean-Pierre Charron, urbaniste principal, conservation du patrimoine

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion : Que l'ordre du jour de la séance publique du Conseil municipal en date du 1^{er} mai 2023 soit adopté en l'état où il a été envoyé, en ajoutant le passage sur la délégation des pouvoirs du Bureau de l'exécution des arrêtés.

*Proposée par la conseillère LeBlanc
Appuyée par le conseiller Kingston*

MOTION ADOPTÉE

3. DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclaré pour cette séance.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

5. QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

5.1 Fermetures de rues et exemptions à l'arrêté concernant les bruits excessifs

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la fermeture temporaire de rues pendant les événements, ainsi que les demandes d'exemption à l'arrêté concernant les bruits excessifs, afin que les événements suivants se déroulent comme prévu :

- Course pour les femmes de Pharmaprix : 7 mai 2023
- Défilé du 175^e anniversaire du régiment blindé 8th Canadian Hussars : 20 mai 2023
- Festival des bateaux-dragons : 2 et 3 juin 2023
- Série de concerts Acoustica : 6 juin au 31 août 2023
- Jeux écossais : 17 juin 2023
- Spectacle aérien des Snowbirds : 17 et 18 juin 2023
- RibFest : 22 au 25 juin 2023
- Célébrations de la fête du Canada : 1^{er} juillet 2023
- Exposition de voitures Atlantic Nationals : 5 au 9 juillet 2023
- Festival international d'amuseurs publics de Moncton : 14 au 16 juillet 2023
- Festival international de peinture de rue à Moncton : 5 au 7 août 2023

Proposée par le conseiller Richard

Appuyée par le conseiller Butler

MOTION ADOPTÉE

5.2 Entente d'empiètement – 761, rue Main

Motion : Qu'une entente d'empiètement soit conclue entre la Ville de Moncton et le propriétaire des lieux, soit DuParc Real-Estate Group Inc., afin d'autoriser l'empiètement des enseignes en surplomb proposées, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer cette convention et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Richard

Appuyée par le conseiller Butler

MOTION ADOPTÉE

6.

EXPOSÉS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

6.1 **EXPOSÉS DU PUBLIC**

6.1.1 Présentation : Shekinah Glory Outreach (ShekinahGO) – Cal Maskery, fondateur et directeur général, et Denise McCluskey, membre du conseil d'administration

Cal Maskery et Denise (Debbie) McCluskey, du nouveau programme de services de suivi qui offre en permanence de l'aide aux personnes qui ont participé à des programmes de réadaptation, présentent un exposé au Conseil municipal. Le programme de 12 étapes fait partie de ces services. On restaure les bâtiments délabrés des propriétaires qui offrent le loyer gratuit pendant un an (ainsi que des conditions raisonnables de location par la suite). Ce programme porte actuellement sur trois immeubles, qui abritent 28 clients. Il s'agit, pour les personnes qui ont des accoutumances, d'une occasion de redonner à la collectivité et de trouver un emploi. On offre aussi des services en ligne.

Bryan Butler, conseiller municipal, suggère de communiquer au Conseil l'information sur les réunions de cet organisme, pour qu'il soit au courant des activités qui se déroulent dans la collectivité.

Pour répondre à la question de Dave Steeves, conseiller municipal, sur la situation actuelle des sans-abri, Cal Maskery fait observer qu'il faut adopter une approche collaborative. Il précise que ses clients souhaitent aider la collectivité. Ils ont aussi adopté un programme pour en promouvoir les avantages et pour attirer les nouveaux arrivants dans ce programme. Les partenaires et organismes communautaires sont invités à y participer.

La mairesse remercie Cal Maskery et Denise McCluskey et les encourage à se mettre en rapport avec d'autres organismes.

6.1.2 Présentation : Coalition de transport actif – Mike Roy

Mike Roy présente au Conseil municipal un exposé en format PowerPoint sur la nouvelle Coalition de transport actif de la Ville. Il attire l'attention sur les progrès accomplis dans les 11 derniers mois, en signalant que des liens ont été établis avec la GRC, les Services communautaires et le Bureau d'ingénierie. Voici un aperçu des réalisations :

- Collaboration avec Moncton, Dieppe, Riverview et la GRC; principaux messages publiés dans les documents de communication et dans les médias.
- Mise sur pied du comité de la Coalition.
- Recensement des pratiques exemplaires dans le domaine de la sécurité et du partage de la route.
- Collaboration à la création du poste de coordonnateur ou de coordonnatrice du transport actif, dont le concours a pris fin récemment.

Autres points à signaler :

- Mai est le mois consacré à la sécurité des déplacements à vélo.
- Promouvoir le vélo pour se rendre au travail en semaine et en profiter pour faire la promotion des parcours sécuritaires à emprunter afin de se rendre au travail et dans les écoles, en plus du concept vélo-autobus.
- Nous donnerons plus d'information sur la page TA Moncton de Facebook.
- Il faut harmoniser les grands projets d'infrastructures de TA à plus grande échelle et intégrer les éléments de liaison à une échelle plus modeste afin de permettre d'aménager des couloirs de TA complets en faisant appel à une approche de construction rapide.
- On tâche actuellement de réunir les partenaires provinciaux et fédéraux et de miser sur des programmes afin de mobiliser plus de ressources pour accélérer, dans la mesure du possible, le plan de TA.

On mène ensuite une discussion en signalant les points suivants :

- Paulette Thériault, conseillère municipale, fait observer qu'il est nécessaire d'encourager le transport actif parmi les personnes âgées. Mike Roy croit qu'en investissant dans l'information et en aménageant des infrastructures, on augmenterait la participation de tous les citoyens.
- Shawn Crossman, conseiller municipal, insiste sur l'importance de donner, aux cyclistes comme aux automobilistes, de l'information sur les règles de la route, en les sensibilisant mieux à la sécurité. Mike Roy fait savoir que la GRC prépare actuellement son programme Rodéo Vélo et qu'elle a mis au point des vidéos sur le partage des routes et des sentiers, sur la distraction au volant et sur le respect des limites de vitesse affichées.
- Charles Léger, conseiller municipal, fait observer qu'il est nécessaire d'améliorer la berme dans le cadre de la construction du nouveau pont-jetée afin de favoriser l'accessibilité. Mike Roy fait savoir qu'il faut planifier un ensemble parfaitement intégré, ce qui obligerait à aménager d'importantes infrastructures. Le gouvernement provincial a fait savoir qu'il était disposé à travailler en partenariat pour réaliser les travaux. À court terme, on pourrait penser à aménager un muret de ciment pour protéger les cyclistes. La mairesse précise que René Lagacé, du Bureau d'ingénierie, donnera de l'information sur ce point pendant l'exposé qui portera sur le transport actif.

La mairesse remercie Mike Roy du travail accompli et adresse des remerciements au Bureau des communications pour l'aide apportée à cet égard.

6.2 EXPOSÉS DE L'ADMINISTRATION

6.1 PRÉSENTATION DU BUREAU DE L'EXÉCUTION DES ARRÊTÉS

Conrad Landry, chef des pompiers, invite les membres de l'équipe chargée de l'exécution des arrêtés à se présenter. En raison des quarts de travail, les membres de l'équipe ne sont pas tous présents.

BUREAU DE L'EXÉCUTION DES ARRÊTÉS	Agents communautaires
-----------------------------------	-----------------------

<ul style="list-style-type: none">• Charles LeBlanc, chef adjoint, Prévention des incendies, et gestionnaire, Sécurité communautaire – Il est responsable de la prévention des incendies et de la gestion de l'exécution des arrêtés.• Marc L'Italien – Chef d'équipe• Natalie Landry, coordonnatrice du Bureau de l'exécution des arrêtés• Stacey Losier, agente du Bureau de l'exécution des arrêtés• Absents – Katelin Cook et Ian Duplessis, agents du Bureau de l'exécution des arrêtés	<p>Jacob Addison – Superviseur sur le terrain Samuel Reid – Superviseur sur le terrain – Agents communautaires Anthony Bourgeois – Superviseur Samuel LeBlanc – Superviseur durant la journée Il se spécialise dans l'exécution des arrêtés sur le stationnement Matthew Milwain – Agent d'exécution des arrêtés au centre-ville et dans le stationnement Lexi Burgin – Centre-ville et billets de contravention</p>
--	--

La mairesse les remercie de se présenter et leur est reconnaissante du travail accompli. Elle les remercie aussi des services qu'ils rendent à la collectivité.

6.2.1 Mise à jour – GRC – Surintendant (surint.) Benoit Jolette, officier responsable du Service régional de Codiac de la GRC

Benoit Jolette, surintendant du Service régional de Codiac de la GRC, présente au Conseil municipal un compte rendu de vive voix, dont voici le résumé :

- Répression du narcotrafic dans la rue – La GRC travaille en collaboration avec le Bureau de l'exécution des arrêtés dans ce dossier. La capacité d'accueil ajoutée cet été dans les refuges pourrait aider à atténuer le problème. On publiera des statistiques à la fin du mois.
- Équipe des Services de police communautaires – Deux équipes de cyclistes sont formées et participent à des vidéos tournées sur la sécurité à vélo et à publier sur les sites Web de la Ville et de la GRC afin d'informer les cyclistes et les automobilistes. On est aussi en train de préparer une vidéo de promotion sur la loi d'Ellen (adoptée en 2017). On prévoit de tenir le Rodéo Vélo le 3 juin à Riverview; cet événement s'adresse aux trois collectivités.
- Section des enquêtes générales – Contrevenants dangereux arrêtés en avril dans un incident d'agression au couteau dans le parc Fairview Knoll. On a déposé des accusations de tentative de meurtre. Trois individus sont en cause : un adulte et un adolescent ont plaidé coupables et l'autre devrait comparaître devant le tribunal en mai.

Affaires d'agression sexuelle contre des enfants : on est en train de former cinq agents.

- Du 21 au 23 avril – Événement sportif Radical SpeedSport – Il faudrait faire suivre les horaires à la GRC en prévision de ces événements, pour lui permettre de mieux planifier ses interventions. On a fait état d'un délit de fuite.
- Le 23 avril – Section des patrouilleurs – On a fait le suivi des mandats en cours. On a imposé des amendes à 16 personnes.
- Le 29 avril – On a reçu l'appel d'un citoyen de Riverview qui a signalé un véhicule suspect : un homme et une femme volaient du carburant sur différents chantiers de construction dans les trois municipalités. On a invité les entreprises de construction à signaler les vols à la GRC.
- Contrôle de la circulation automobile – Chemin Gorge – 14 véhicules ont été remorqués. On a relevé 132 infractions au Code de la route. Les contrôles se dérouleront toutes les six semaines.

Shawn Crossman, conseiller municipal, demande à la GRC d'être présente dans le refuge de la rue St. George. Benoit Jolette fait savoir que ce dossier fait l'objet d'une cote de priorité 2 et que des agents seront présents sur les lieux.

Charles Léger, conseiller municipal, fera un suivi auprès de Benoit Jolette, surintendant, à propos de la surveillance des excès de vitesse sur le boulevard Dickson.

À la demande de la mairesse, Benoit Jollette est d'accord pour fournir au Conseil municipal le calendrier des événements du 529 Garage.

6.2.2 Mise à jour – Plan directeur du transport actif – Phase II

René Lagacé, du Bureau d'ingénierie, et Joanne Lamarche, des Services communautaires, présentent au Conseil municipal un exposé en format PowerPoint sur la phase II du Plan du transport actif. Voici le résumé de leur exposé :

- Le Conseil municipal a approuvé pour 2023 le budget des travaux d'infrastructures de 1 M\$ pour le transport actif, à revoir afin de coordonner les projets d'infrastructures avec les initiatives du transport actif.
- Projets de réfection des rues pour 2023 – Boulevard Vaughan Harvey, promenade Killam (entre l'avenue Ayer et le carrefour giratoire), sentier polyvalent du chemin Horsman (apport financier de 40 % du promoteur) et peinture de la voie cyclable, d'après le volume de l'achalandage, sur la chaussée du boulevard Dickson.
- Nouvelle voie de liaison avec le pont – Le coude du tracé actuel est trop prononcé pour la voie cyclable : on mène actuellement des études pour construire un mur de soutènement et agrandir le ponceau afin d'améliorer le tracé du sentier. On soumettra au gouvernement provincial la demande de permis pour l'asphaltage de la voie de liaison cet été.

Le Bureau d'ingénierie est d'accord pour présenter au Conseil municipal des comptes rendus sur les panneaux indicateurs à installer au carrefour giratoire du chemin Ryan et de la promenade Twin Oaks afin de bien informer les cyclistes. On souhaite ainsi donner suite aux inquiétudes exprimées par Bryan Butler, maire adjoint, à propos de la sécurité des cyclistes qui rouleront à contresens de la circulation automobile et de la nécessité d'installer éventuellement un panneau d'arrêt ou des panneaux indicateurs appropriés.

Pour répondre à la question de Charles Léger, conseiller municipal, à propos de l'agrandissement du ponceau et du mur de soutènement du pont-jetée, René Lagacé fait savoir que l'on planifie une surface asphaltée le long de la berme. L'objectif consiste à achever la liaison menant au tracé de raccordement du secteur riverain. Charles Léger, conseiller municipal, est d'accord pour communiquer avec René Lagacé afin de poursuivre la discussion à ce propos.

Charles Léger, conseiller municipal, fait état des inquiétudes exprimées par les résidents du boulevard Dickson à propos de l'interdiction de stationner proposée, ce qui pourrait avoir pour effet d'encourager les automobilistes à commettre des excès de vitesse. René Lagacé explique que l'objectif consiste à mettre en œuvre le Plan du transport actif afin d'assurer la connectivité. Pour ce qui est des inquiétudes exprimées à propos des excès de vitesse, on a fait savoir aux résidents que le Bureau d'ingénierie mène actuellement une activité de modération de la circulation et que le boulevard Dickson est l'une des rues ciblées. On déposera éventuellement des recommandations.

René Lagacé fait savoir qu'un changement de culture est nécessaire et qu'on a confié à son service la tâche de mettre en œuvre le Plan du transport actif, mais qu'il est ouvert à différentes approches, puisque la connectivité est l'objectif à atteindre.

Joanne Lamarche donne aussi un aperçu du plan, en précisant que du point de vue de l'information, le groupe d'intervenants travaille en très étroite collaboration avec les Services organisationnels. Elle rappelle au Conseil municipal que mai est consacré au Mois du vélo. Pour le souligner, un événement vélo est prévu pour le 13 mai dans le secteur riverain avec La Bikery et 529 Garage. Les organisateurs tiendront des randonnées à vélo afin d'encourager toutes les personnes âgées et les familles, en plus de distribuer des prospectus d'information.

Dawn Arnold, mairesse, fait observer que les enfants qui prennent leur vélo pour se rendre à l'école sont nombreux et suggère à l'Administration de réfléchir à des moyens ingénieux de les inciter et de les encourager pour qu'ils soient fiers de leurs initiatives dans le transport actif.

6.2.3 Présentation – Mise à jour sur le changement des tarifs de Codiac Transpo pour les moins de 12 ans

Angela Allain présente un compte rendu (dans Webex) sur le transport en commun gratuit pour les enfants de moins de 12 ans. Environ 27 réseaux de transport en commun au Canada offrent ce service gratuit. L'objectif du service qui sera mis en œuvre en septembre consiste à réduire les émissions de carbone et à rehausser éventuellement l'achalandage du transport en commun. On

fait appel au modèle adopté à Dieppe. Codiac Transpo investit 1 500 \$ dans un plan de communication qui se déroulera sur les réseaux sociaux, dans les districts scolaires et dans les garderies. Les enfants doivent être accompagnés d'une personne de 12 ans ou plus.

Pour répondre à la question de Charles Léger, conseiller municipal, Angela Allain fait savoir que le Comité de gouvernance de Codiac Transpo mène actuellement des discussions pour un programme destiné aux moins de 18 ans; l'objectif consiste toutefois à évaluer l'efficacité du programme qui s'adresse aux moins de 12 ans avant de lancer d'autres programmes.

La mairesse encourage tous les citoyens à participer au FestiEnviro et à prendre l'autobus.

7.

QUESTIONS D'URBANISME

8.

EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

9.

RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

9.1 Recommandation(s) – Comité plénier – le 24 avril 2023

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve les recommandations de l'Administration à propos du processus d'attribution des subventions à partir de l'exercice budgétaire 2025 et demande à l'Administration d'élaborer le mandat et la structure de gouvernance d'un comité indépendant d'évaluation des subventions et de mettre à jour en conséquence la Politique de la Ville sur l'administration et l'évaluation annuelle des subventions communautaires, à resoumettre au Conseil municipal pour approbation définitive à une date ultérieure.

Proposée par la conseillère Thériault

Appuyée par le conseiller Steeves

Gregg Houser dépose un bref compte rendu sur les changements recommandés, à savoir :

- On continuera d'appliquer le processus actuel pour cet exercice budgétaire : l'Administration mettra à jour les demandes de subventions pour tenir compte des résultats attendus, surtout les subventions pluriannuelles supérieures à 10 000 \$.
- Les demandes déposées pour 2024 seront publiées en ligne la semaine prochaine. L'échéance est fixée au 15 juin.
- Le Bureau des communications communiquera les changements à plus de 100 organismes. L'information sera diffusée sur le site Web.
- L'Administration évaluera les subventions de 2024 et soumettra des recommandations à la réunion du Comité plénier de l'automne; l'approbation définitive sera délivrée à l'issue des délibérations budgétaires.
- On mettra à jour la politique sur les subventions et le mandat de la gouvernance. On pense à mettre sur pied, en 2024, un comité indépendant, constitué de deux conseillers municipaux et de trois employés, pour revoir les subventions de 2025. Pour 2024, l'échéance fixée pour le dépôt des demandes sera en septembre.

MOTION ADOPTÉE

9.2 Comité de conservation du patrimoine – Présentation du plan stratégique et du rapport annuel

Blaine Hogue et Jean-Pierre Charron déposent le rapport annuel du Comité de la conservation du patrimoine. Blaine Hogue remercie tous les bureaux de la Ville qui ont apporté leur concours aux travaux de ce comité, en précisant qu'il est constitué de bénévoles. L'objectif du Comité consiste à mieux faire connaître le patrimoine bâti et son importance pour le tissu environnemental et économique de la collectivité. En raison du succès des efforts consacrés à ce dossier, la Ville a reçu un nombre considérable de demandes de subventions, ce qui a malheureusement eu pour effet de rejeter un certain nombre de demandes.

Jean-Pierre Charron donne un aperçu des différents projets réalisés durant l'année écoulée pour remettre en état des immeubles. Il fait savoir que 29 permis ont été délivrés pour différents

travaux de peinture et de rénovation, entre autres. Il attire aussi l'attention sur un certain nombre d'événements, dont :

- la Semaine du patrimoine, qui aura lieu du 3 au 9 octobre 2023;
- la cérémonie qui s'est déroulée et qui a permis d'attribuer six Prix de la conservation du patrimoine pour souligner les projets réalisés par différents propriétaires de biens patrimoniaux;
- le webinaire d'information qui a été organisé;
- les huit autres propriétés qui ont été désignées;
- le Plan stratégique 2023-2027, qui fait état des priorités dans la promotion du patrimoine et dans la protection des actifs patrimoniaux, afin de promouvoir les partenariats et la conservation du patrimoine.

Paulette Thériault, conseillère municipale, remercie de leurs efforts le Comité de la conservation du patrimoine et le personnel de la Ville.

Pour répondre à la question de Shawn Crossman, conseiller municipal, M. Hogue fait savoir que le financement versé à la Ville pour ces subventions n'est pas suffisant, compte tenu du nombre de demandes déposées; toutefois, le Comité tâche de travailler avec la provision attribuée aux subventions.

La mairesse remercie Blaine Hogue et l'équipe.

10.

RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

10.1 Rapport de vérification 2022

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve les États financiers consolidés vérifiés de 2022.

Proposée par le conseiller Kingston

Appuyée par le conseiller Léger

Jacques Doucet présente Carey Blair, associé de KPMG, qui a revu les constats du rapport de vérification adressés au Conseil municipal dans l'ordre du jour de la réunion. Il fait savoir que les procédures de contrôle de la qualité ont été appliquées aujourd'hui et qu'on demandera à l'Administration de la Ville de déposer les lettres de confirmation signées.

Shawn Crossman demande des renseignements sur les mesures de protection contre les activités frauduleuses; Carey Blair répond que l'objectif de la mission de vérification consiste à déposer des déclarations substantielles permettant de dépister les cas de fraude tout aussi substantiels. On n'en a recensé aucune.

MOTION ADOPTÉE

10.2 Appel d'offres TCS23-042 – Réparation des chaussées en béton asphaltique – Zone A

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la recommandation de l'Administration d'attribuer le contrat de l'appel d'offres n° TCS23-042 (Réparation des chaussées en béton asphaltique – Zone A) au soumissionnaire le moins-disant qui respecte les clauses et conditions ainsi que le cahier des charges de l'appel d'offres, soit Modern Construction (1983) Ltd., en contrepartie du prix total offert de 956 938,00 \$, dont la TVH de 15 %.

Proposée par le conseiller Léger

Appuyée par le conseiller Richard

MOTION ADOPTÉE

10.3 Appel d'offres TCS23-043 – Réparation des chaussées en béton asphaltique – Zone B

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la recommandation de l'Administration d'attribuer le contrat de l'appel d'offres n° TCS23-043 (Réparation des chaussées en béton asphaltique – Zone B) au soumissionnaire le moins-disant qui respecte les

clauses et conditions ainsi que le cahier des charges de l'appel d'offres, soit MacArthur's Paving & Construction Co. Inc., en contrepartie du prix total offert de 995 192,75 \$, dont la TVH de 15 %.

*Proposée par la conseillère LeBlanc
Appuyée par la conseillère Thériault*

MOTION ADOPTÉE

10.4 Octroi du contrat n° W23N 10BN – Travaux de réfection de sentier n° 1

Motion : Que le contrat de la Ville n° W23N 10BN (Amélioration de sentier n° 1) soit attribué à J.K. Fraser & Son Ltd. pour la somme de 777 772,73 \$, TVH comprise (705 311,36 \$ avant la TVH), et que le budget du projet soit fixé à 795 000,00 \$, dont la TVH nette, les travaux d'ingénierie et la provision pour éventualités.

Il est également recommandé de rédiger un contrat et d'autoriser la mairesse et la greffière municipale à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

*Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par le conseiller Kingston*

MOTION ADOPTÉE

10.5 Octroi du contrat n° W23D 05BJ – Reconstruction de rues n° 4

Motion : Que le contrat de la Ville n° W23D 05BJ (Reconstruction de rues n° 4) soit attribué à L.C.L. Excavation (2006) Inc. pour la somme de 3 047 097,50 \$, TVH comprise (2 763 213,99 \$ avant la TVH), et que le budget du projet soit fixé à 3 050 000,00 \$, dont la TVH nette, les travaux d'ingénierie et la provision pour éventualités. Il est également recommandé de rédiger un contrat et d'autoriser la mairesse et la greffière municipale à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

*Proposée par la conseillère LeBlanc
Appuyée par le conseiller Richard*

MOTION ADOPTÉE

10.6 Octroi du contrat n° W23D 05CC – Resurfaçage de rue n° 2

Motion : Que le contrat de la Ville n° W23D 05CC (Resurfaçage de rue n° 2) soit attribué à Modern Construction (1983) Limited pour la somme révisée de 2 568 697,50 \$, TVH comprise (2 329 384,24 \$ avant la TVH), et que le budget du projet soit fixé à 2 750 000,00 \$, dont la TVH nette, les travaux d'ingénierie, les constituantes du transport actif et la provision pour éventualités. Il est également recommandé de rédiger un contrat et d'autoriser la mairesse et la greffière municipale à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

*Proposée par le conseiller Kingston
Appuyée par le conseiller Léger*

Charles Léger, conseiller municipal, demande des renseignements sur la raison d'être de la révision du prix avec René Lagacé, en précisant que le budget de l'appel d'offres n'a pas été respecté. Il demande un compte rendu sur les travaux réalisés dans les rues et sur les changements intervenus dans la préservation de la chaussée dans chaque quartier à la fin de la saison.

MOTION ADOPTÉE

10.7 Octroi du contrat lié à la proposition de prix QP23-046 – Entretien et réparation des trottoirs de briques

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton attribue le contrat lié à la proposition de prix QP23-046 pour l'entretien et la réparation des trottoirs de briques au soumissionnaire le moins disant qui respecte les clauses et conditions ainsi que le cahier des charges de la demande de propositions, soit Kevin Fraser Inc., pour une valeur totale annuelle estimative de 51 635,00 \$,

dont la TVH de 15 %, pour une durée d'une (1) année; le contrat est assorti d'options permettant de le reconduire pour une durée d'au plus quatre (4) périodes supplémentaires de douze (12) mois chacune, si cette reconduction répond aux intérêts supérieurs de la Ville.

*Proposée par la conseillère Thériault
Appuyée par le conseiller Richard*

MOTION ADOPTÉE

10.8 Octroi du contrat lié à la demande de propositions RFP23-028 – Services de production scénique, éclairage, vidéo et audio

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton attribue le contrat de la demande de propositions RFP23-028 pour les services de production scénique, d'éclairage, de vidéo et d'audio au proposant le mieux coté, soit SSI Audio, pour une valeur annuelle estimative de 113 053,97 \$, dont la TVH de 15 %, pour une durée d'une (1) année; le contrat est assorti d'options permettant de le proroger pour quatre (4) périodes supplémentaires d'une (1) année chacune, si cette prorogation répond aux intérêts supérieurs de la Ville.

*Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par la conseillère LeBlanc*

MOTION ADOPTÉE

10.9 Motion – Arrêté concernant la sécurité incendie dans les logements à court terme à Moncton

Nick Robichaud, directeur municipal par intérim, fait savoir que l'Administration s'est réunie en interne et qu'après avoir revu la motion proposée par Charles Léger, conseiller municipal, on estimait qu'il serait compliqué de la mettre en œuvre en raison de l'importance des ressources à y consacrer. La création d'un régime de permis en ligne pour plus de 300 propriétés donnerait lieu à un rigoureux processus d'inspection et d'exécution des arrêtés. Compte tenu de la surcharge administrative et des délais en cause, il est recommandé que l'Administration continue de faire des démarches auprès du gouvernement provincial afin de mettre au point un programme d'enregistrement et de réglementation des logements locatifs à court terme pour permettre aux municipalités de mieux gérer les logements locatifs à court terme dans leur collectivité. On pourrait ensuite revoir les arrêtés municipaux afin d'étoffer le programme provincial au besoin. Nick Robichaud et Bill Budd précisent qu'à l'heure actuelle, la Ville n'a pas les ressources voulues pour mettre en œuvre ce programme et ce processus. Le Rapport au Conseil fait état des solutions de rechange à examiner par le Conseil municipal.

Charles Léger, conseiller municipal, s'exprime sur cette motion en faisant observer qu'il souhaite éviter un problème qui s'est récemment produit à Montréal en raison d'un immeuble dangereux loué sur Airbnb et qui a entraîné le décès de sept personnes. Il indique qu'Airbnb a fait savoir qu'elle était disposée à travailler en collaboration avec les municipalités et estimait qu'il s'agissait d'une occasion d'adopter des normes minimums pour ces types de location. Il suggère à l'Administration de prendre connaissance des arrêtés municipaux de Vancouver et d'autres villes, en précisant qu'il faut assurer la sécurité des gens.

Motion : Que la motion portant sur l'Arrêté municipal relatif à la sécurité incendie des logements locatifs de courte durée de Moncton soit reportée à la prochaine séance publique du Conseil municipal afin de permettre à l'Administration de réunir plus de détails sur les opérations de location d'Airbnb, ce qui permettrait d'inclure dans un arrêté municipal les aspects relatifs à la sûreté et à la sécurité afin de donner au Bureau de la prévention des incendies le pouvoir de mener des inspections.

*Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par la conseillère Thériault*

MOTION DE REPORT ADOPTÉE. *Shawn Crossman, conseiller municipal, inscrit un vote négatif.*

11. LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX

12.

AVIS DE MOTIONS ET DE RÉOLUTIONS

13.

NOMINATIONS À DES COMITÉS

14.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Motion : Que la séance soit levée.

Proposée par le conseiller Richard

MOTION ADOPTÉE

.....
Dawn Arnold, mairesse

.....
Shelley Morton, greffière municipale et
directrice, soutien législatif

/mjk